

# CASE NEWS

UN PROJET FINANCÉ PAR L'UE ET MIS EN ŒUVRE  
PAR LA CEAC

PRINTEMPS 2020

## »» ÉDITO

### Une fin... et un commencement

Comme prévu, le Projet CASE – ou CASE I, tel qu'il convient désormais de l'appeler – cessera ses activités le 30 avril 2020. La pandémie de COVID-19 a eu pour conséquence, de facto, l'arrêt prématuré de nos opérations au mois de mars 2020. Toutes les activités programmées à compter de la mi-mars ont en effet dû être annulées, avec l'accord systématique des États partenaires concernés, et la plupart du temps à leur propre demande.

Cette pandémie n'aura donc pas permis au Projet d'atteindre la marque des 100 activités opérationnelles, conduites sur site dans un cadre national ou sous-régional. Cependant, tous les États partenaires ayant bénéficié d'activités opérationnelles, à savoir 38 États depuis le début du Projet, ont reçu une lettre récapitulant l'ensemble des activités mises en œuvre pour eux et, surtout, sollicitant leur retour quant aux résultats obtenus, quant à leurs propres actions entreprises à la suite

de chaque activité, et enfin quant à leurs priorités pour l'avenir.

Les priorités des États partenaires dans le domaine de la sûreté de l'aviation sont de toute première importance pour la CEAC, à l'heure où le Projet CASE II est déjà entré en vigueur et conduira ses premières activités lors du second semestre 2020, sous réserve que la situation liée au COVID-19 permette leur mise en œuvre sur le terrain.

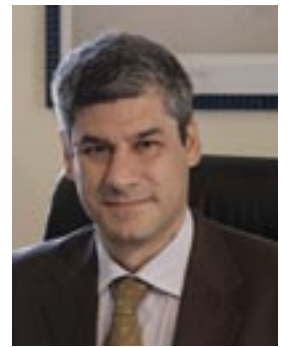
Le nouveau Projet innove en particulier avec une extension à l'Asie, en plus de l'Afrique et du Moyen-Orient, ainsi qu'un nouveau catalogue d'activités de renforcement des capacités, révisé sur la base

des enseignements tirés de CASE I et des besoins exprimés par les États partenaires. Enfin, s'agissant des ressources allouées au Projet, un site web dédié sera mis en ligne et la taille de l'équipe en charge du Projet basée à Paris sera doublée, afin de travailler mieux encore avec les États partenaires et leurs organisations.

Au nom des 44 États membres de la CEAC, nous sommes fiers de signer l'éditorial de ce dernier numéro de *CASE News*, et nous nous réjouissons à la perspective d'en faire autant, d'ici quelques mois, pour la future lettre d'information de CASE II. ●



**Ingrid Cherfils**  
Présidente de la CEAC



**Alessio Quaranta**  
Point focal de la CEAC pour  
la facilitation et la sûreté



## »» Gros plan sur la cybersécurité

L'un des experts invités par la CEAC à s'exprimer lors de l'atelier du Projet CASE consacré à l'innovation et la cybersécurité (lire l'article ci-après), était Mme Nicky Keeley, responsable de l'unité supervision de la cybersécurité au sein de l'autorité britannique de l'aviation civile, et membre du groupe d'étude de la CEAC consacré à la cybersécurité dans l'aviation civile.

Durant l'une de ses interventions, Mme Keeley a offert un certain nombre de recommandations essentielles aux participants, que nous avons jugé bon de reproduire ici pour en faire profiter les lecteurs de *CASE News*, et tout particulièrement les régulateurs. Il convient de noter que ces recommandations ne sont ni exhaustives, ni représentatives de la position officielle de l'autorité britannique ou de la CEAC :

- Comprenez les risques auxquels vous êtes exposé et concentrez-vous sur ce que vous considérez comme « cyber critique ». Vous ne pouvez raisonnablement vous attaquer à toutes les questions, alors concentrez votre attention sur les priorités identifiées.

- Dans la mesure du possible, communiquez sur votre approche et les mesures de prévention mises en œuvre par votre organisation afin de renforcer le sentiment de sécurité du grand public, du fait que ces mesures ne sont pas plus visibles que les menaces qu'elles visent à juguler.
- L'Histoire montre que les pirates informatiques exploitent les vulnérabilités. Les chaînes logistiques s'avèrent particulièrement vulnérables car rarement réglementées, contrairement à d'autres domaines de la sûreté de l'aviation. Il est donc crucial de comprendre votre propre chaîne logistique et les cyber risques que vous avez en commun. Soyez sûr de savoir réagir à un événement de nature cyber et testez ces réponses avec votre chaîne logistique, via la pratique ou la mise en œuvre de simulations, entre autres.
- L'une des clés pour atteindre un régime de cybersécurité robuste est de se doter des bonnes compétences. Les organisations en mesure de nommer les bonnes personnes aux bonnes fonctions s'avèrent nettement mieux armées face aux attaques.



- Il est inutile de réinventer la roue ; les meilleures pratiques peuvent être inspirées de celles déjà applicables à la sécurité de l'aviation, de domaines plus « classiques » de la sûreté de l'aviation, et même de secteurs totalement différents. La cybersécurité en matière d'aviation n'est en effet pas unique en son genre, contrairement à ce que peuvent penser certains experts de l'aviation.
- Le partage de l'information et des meilleures pratiques crée un puissant levier : un opérateur ayant identifié une bonne pratique sur un sujet spécifique aura un impact significatif sur la collectivité s'il la partage avec 10 autres opérateurs. L'une des missions stratégiques du régulateur devrait être, à tout le moins, de faciliter un tel partage. ●

## »» Le Projet CASE s'achève avec 38 États partenaires

BPAN\* niveau 1 et certification, Niger, 9-14 décembre 2019

BPAN niveau 1, Gambie, 3-7 février 2020

BPAN niveau 1, Guinée équatoriale, 2-6 mars 2020

\* Bonnes Pratiques pour Auditeurs Nationaux

Depuis le dernier numéro de *CASE News* en décembre 2019, trois nouveaux États ont rejoint le Projet comme conséquence d'activités opérationnelles, et plus particulièrement de bonnes pratiques pour auditeurs nationaux : le Niger, la Gambie et la Guinée équatoriale. Plusieurs autres États devaient devenir partenaires d'ici le 30 avril 2020 et donc d'ici la fin du Projet, mais en ont été empêchés par l'évolution de la pandémie de COVID-19, laquelle a entraîné l'annulation de toutes les activités restantes.

Au final, le Projet CASE aura mis en œuvre sur le terrain des activités opérationnelles au profit de 38 États

partenaires, à l'échelle nationale ou sous-régionale. De plus, 59 États au total, dont les 38 États partenaires

précités, auront pris part, au minimum, à l'un des 21 ateliers régionaux organisés tout au long du Projet. ●



## »» Intérêt marqué pour le mentoring sur le fret au premier trimestre 2020

Brazzaville, 22-25 janvier 2020

Luanda, 18-21 février 2020

Lusaka, 16-17 mars 2020

Le premier État partenaire de CASE à bénéficier en 2020 de l'activité de mentoring en matière de réglementation de la sûreté du fret et procédures associées a été la République du Congo, en janvier et en français. L'objectif, qui consistait à créer le cadre réglementaire nécessaire à la mise en place d'une chaîne de sûreté du fret aérien, est particulièrement important pour ce pays, dans la mesure où plusieurs entités y possèdent déjà le statut d'agent habilité de pays tiers (RA3), tel qu'établi par la réglementation de l'Union européenne. Une observation des opérations de fret s'est déroulée le premier jour sur l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville, avant que le groupe de travail de huit personnes (le spécialiste technique de l'équipe du Projet CASE et sept inspecteurs nationaux) n'entame la révision des sections concernées du programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC), sur la base d'un projet préparé à l'avance par l'équipe du Projet CASE. La version définitive des nouvelles dispositions est actuellement finalisée par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile de la République du Congo.

La même activité a été conduite en Angola en février, cette fois en portugais, par le même spécialiste technique du Projet CASE et un expert

mis à disposition par l'autorité de l'aviation civile (AAC) portugaise. L'objectif consistait également à amender et actualiser le chapitre du PNSAC consacré à la sûreté du fret et de la poste.

Comme à Brazzaville, la mission sur le terrain a commencé par une journée d'observation des opérations de fret sur l'aéroport international Quatro de Fevereiro de Luanda, suivie d'un débriefing technique et de la rédaction collective des dispositions révisées. La task force dédiée était constituée de six représentants de l'AAC angolaise (INAVIC), dont un membre de sa direction juridique, de représentants de la compagnie TAAG Angola Airlines et de l'exploitant aéroportuaire SGA, en plus des deux experts CASE. La task force a livré un projet d'amendement du PNSAC visant à établir un régime de sûreté de la chaîne logistique du fret aérien en Angola. Ce projet a été soumis à la validation du directeur général de l'INAVIC, lequel est légalement habilité à amender le PNSAC sans autre procédure juridique supplémentaire. Un amendement définissant les besoins spécifiques de formation des personnels participant à la chaîne de sûreté du fret aérien a également été proposé pour le programme national de formation et de certification applicable à



la sûreté de l'aviation civile, et soumis simultanément au directeur général.

La troisième et dernière activité de mentoring a été menée en Zambie, cette fois en anglais, par le spécialiste technique du Projet CASE, et toujours selon la même méthodologie, caractérisée par l'envoi à l'avance d'un projet et une phase d'observation sur site au début de l'activité – laquelle impliquait dans ce cas une équipe de cinq personnes (dont quatre inspecteurs nationaux).

Bien que la mission ait dû être réduite à deux jours compte tenu de la nécessité de rapatrier le spécialiste technique du Projet CASE en raison de la pandémie de COVID-19, l'activité de mentoring se poursuivait à distance à l'heure où nous écrivons ces lignes. L'objectif général consistait à amender le PNSAC du pays pour établir le cadre légal requis pour établir une chaîne logistique de sûreté du fret. ●





»» **Activité pilote mise en œuvre par IATA pour CASE en Ouganda**  
Entebbe, 9-13 mars 2020

L'équipe du Projet a continué d'introduire de nouvelles activités, afin non seulement de renforcer les capacités des États partenaires en matière de sûreté de l'aviation, mais également d'enrichir l'éventail des activités qui pourraient être potentiellement proposées au titre de CASE II.

L'une de ces activités a consisté à tester le « concept » TRAM (Threat and Risk Audit Matrix) développé par IATA – une offre combinant un atelier et un logiciel et permettant aux organisations d'évaluer leurs risques résiduels dans tous les domaines de la sûreté de l'aviation. Ce produit a déjà été fourni par IATA à un certain nombre d'entités (aéroports, compagnies aériennes, autorités de l'aviation civile). Cette activité pilote visait donc à évaluer sa pertinence comme activité potentielle destinée aux autorités de l'aviation civile dans le cadre de CASE II.

Comme convenu entre la CEAC et IATA, l'équipe du Projet CASE a obtenu l'accord de l'autorité de l'aviation civile de l'Ouganda (UCAA) pour prendre part à ce pilote, en tant qu'organisation bénéficiaire de l'activité.

Un expert de IATA a animé l'atelier TRAM au profit des 20 participants désignés par l'UCAA, sur la base de leur implication dans des tâches – considérées dans leur ensemble – d'évaluation et de management des risques. Mené en présence d'un second représentant de IATA, cet atelier de



cinq jours, réparti entre théorie et pratique de façon équilibrée, a fait l'objet d'une évaluation par un membre de l'équipe du Projet CASE. ●

## »» Formation récurrente des auditeurs nationaux de trois États partenaires

Abidjan, 28-30 janvier 2020 et 10-12 février 2020

En octobre 2018, le Projet CASE a mis en œuvre deux formations aux bonnes pratiques pour auditeurs nationaux (BPAN) de niveau 1 à des auditeurs de Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo et de la République du Congo.

À la demande des États partenaires ayant bénéficié de cette activité initiale, deux cours BPAN de niveau 2 ont été organisés pour les mêmes participants seize mois plus tard, ce qui illustre l'intérêt d'investir dans les personnels en charge de la sûreté de l'aviation et en particulier dans le développement professionnel continu des auditeurs nationaux. Cette formation de suivi s'est déroulée à Abidjan en deux sessions : 28-30 janvier et 10-12 février 2020.



Ces deux formations ont été dispensées au profit de sept auditeurs de Côte d'Ivoire, sept de la République démocratique du Congo et trois de la République du Congo. ●

## ATELIERS RÉGIONAUX

## »» La certification des opérateurs, dernière thématique des ateliers du Projet CASE

Douala, 4-5 décembre 2019

Le dernier des 12 thèmes sélectionnés pour les ateliers régionaux du Projet CASE à être mis en œuvre a été celui de la certification des agents d'inspection filtrage. Organisé conjointement avec la Commission Africaine de l'Aviation Civile et accueilli par l'Autorité Aéronautique du Cameroun dans son centre de formation de Douala, cet atelier s'est

déroulé les 4-5 décembre 2019 et a rassemblé des représentants de 22 autres États partenaires.

L'atelier a été animé par Mme Nina Smith, responsable de la formation et des facteurs humains pour la sûreté de l'aviation au sein de l'autorité britannique de l'aviation civile, et présidente de la task force de la CEAC dédiée à la formation. À ce titre, elle a

facilité les discussions et les travaux de groupe consacrés aux questions de la sélection, du recrutement, de la formation et de la (re)certification des agents d'inspection filtrage – autant de points qui avaient été abordés dans les présentations des intervenants en provenance du Cameroun, de la République du Congo, de l'Irlande, de l'Ouganda, du Royaume-Uni, du Sénégal, de la Suisse et de l'organisation *East African Community – Civil Aviation Safety and Security Oversight Agency*. Au total, cet événement a réuni 28 participants des États partenaires, y compris les intervenants. ●



## »» Le Projet CASE consacre son premier séminaire interrégional à l'innovation et la cybersécurité

Marrakech, 28-30 janvier 2020

Pour la première fois depuis son lancement, le Projet CASE a réuni certains des acteurs clés des trois régions (Europe, Afrique et Moyen-Orient) participant à sa mise en œuvre, à l'occasion d'une activité conjointe qui s'est déroulée à Marrakech du 28 au 30 janvier 2020 sous la forme d'un séminaire interrégional sur la sûreté de l'aviation.

La CEAC, la Commission Africaine de l'Aviation civile (CAFAC) et l'Arab Civil Aviation Organization (ACAO), laquelle était l'organisation hôte de cet événement, ont coopéré pour mettre sur pied ce séminaire consacré à l'innovation et la cybersécurité. Le focus sur les technologies de l'information revêtait une importance particulière, car l'innovation dans ce domaine crée certes des opportunités pour accroître l'efficacité des opérations, mais en augmente en même temps les risques associés. Le choix du thème de la cybersécurité, en particulier, a résulté de l'approche sur mesure du Projet CASE, car il ne faisait pas partie de la liste initiale des thèmes retenus pour les ateliers. Compte tenu de la forte demande des États partenaires et de leurs organisations régionales, une activité relative à ce domaine a donc été organisée, comme approuvé par la Commission européenne.

L'ordre du jour de ce séminaire incluait, entre autres, des points essentiels comme l'impact de l'innovation et des technologies sur la sûreté de l'aviation, le potentiel de l'intelligence artificielle en matière de sûreté de l'aviation, les cyber menaces et les risques associés (par exemple, sur les systèmes ANS/ATM), et la

recherche de cadres pour manager efficacement les problématiques de cybersécurité.

Au total, les participants étaient issus de 36 États partenaires du Projet CASE. En comptant les intervenants, et les équipementiers de sûreté qui avaient été invités par l'ACAO à un événement créé en marge, ce séminaire de deux jours et demi a réuni plus de 130 experts des domaines abordés, dont 55 étaient sponsorisés par CASE.

Afin de contribuer aux discussions, la CEAC avait obtenu la participation d'experts de haut niveau en tant qu'intervenants ou modérateurs de sessions, à savoir la présidente du *Security Forum* de la CEAC (issue de l'autorité de l'aviation civile portugaise), la présidente de la *Guidance Material Task Force* de la CEAC (autorité irlandaise), la présidente du groupe d'experts de l'OACI sur la sûreté de l'aviation (autorité française), une mem-

bre du groupe d'étude de la CEAC sur la cybersécurité dans l'aviation civile (autorité britannique) – voir le focus sur son intervention plus haut –, et la directrice de la sécurité et de la sûreté de la plus grande compagnie aérienne d'Europe.

Le séminaire a été ouvert par Khalid Mounji, Directeur de l'aviation civile au sein du ministère marocain du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale – cette administration ayant soutenu l'événement – ainsi que Abdennebi Manar, Directeur général de l'ACAO, Patricia Reverdy, Secrétaire exécutive par intérim de la CEAC, et Jamel Dridi, expert en sûreté de l'aviation de la CAFAC. À l'issue du séminaire, les participants ont unanimement salué l'excellent travail accompli par Adil Bouloutar, expert en sûreté et facilitation de l'aviation au sein de l'ACAO, pour l'organisation de cet événement. ●



CASE News, la publication bi-annuelle du Projet CASE  
N° 9 – Printemps 2020

Rédacteur : Antoine Zannotti  
Pour plus d'informations sur le contenu de ce numéro et le Projet CASE :  
Antoine Zannotti, coordinateur du Projet CASE  
azannotti@ecac-ceac.org – +33 1 46 40 37 69

